Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

*

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Mooncal**
- Code du produit: BM1110
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance** / **de la préparation** Traitement de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

SAS AQUALUX - Groupe Chermoform
287 Avenue de la Massane
13210 Saint Remy de Provence
Tel 0978030260
www.aqualux.com

pour l´enregistrement:
Laboratoires Chemoform SARL
28 rue Schweighaeuser
B.P. 232 67006 Strasbourg / France

- **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
  Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons
  29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY
  Tél. : 03 83 32 36 36, http://www.chu-nancy.fr

*

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
  Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification:
  La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger

GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger
  H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: Mooncal

(suite de la page 1)

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

*

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

CAS: 2809-21-4 1-hydroxy ethylidène 1,1 acide diphosphorique 2,5-10%
EINECS: 220-552-8 Xn R22; Xi R37/38-41
Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: Mooncal

(suite de la page 2)

*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  Tenir les récipients hermétiquement fermés.
  Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
  Matériau convenant pour emballages et canalisations: le verre.
  Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.
  Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'acier.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
  Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
  N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
  Filtre AX
- Protection des mains:
  Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
  Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  Caoutchouc nitrile
  Butylcaoutchouc
  Gants en caoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
  Gants en cuir
  Gants en tissu épais
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtement de protection léger

*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore Farblos
• Odeur:	Inodore

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: Mooncal

(suite de la page 3)

• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• **valeur du pH:**	Non déterminé.
• **Changement d'état**	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
• **Point d'éclair**	Non applicable.
• **Inflammabilité (solide, gazeux):**	Non applicable.
• **Température d'inflammation:**	
Température de décomposition:	Non déterminé.
• **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif.
• **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
• **Pression de vapeur à 20 °C:**	23 hPa
• **Densité:**	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur.	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
• **Solubilité dans/miscibilité avec**	
l'eau:	Pas ou peu miscible
• **Coefficient de partage (n-octanol/eau):**	Non déterminé.
• **Viscosité:**	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	0,1 %
Eau:	97,1 %
VOC (CE)	0,05 %
OCOV (Suisse)	0,05 %
Teneur en substances solides:	3,0 %
• **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d´autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
  Réactions au contact de métaux divers.
  Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
  Monoxyde de carbone
  Composés phosphorés

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: Mooncal

(suite de la page 4)

- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
  Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
  Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
  Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
  L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
  Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

*

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

*

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 9 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: Mooncal

(suite de la page 5)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR